

international des études et la Fédération mondiale des associations des Nations Unies. Le Conseil exécutif a également approuvé les accords conclus avec environ soixante-dix organisations afin de faciliter les consultations. On a adopté une série d'instructions détaillées régissant les relations de l'UNESCO avec les organisations internationales qui ne sont pas uniquement dirigées par les gouvernements, et les paiements effectués à ces organismes.

La Commission des relations extérieures et officielles a également étudié diverses propositions présentées par les Etats membres. Le délégué autrichien a demandé au Directeur général d'étudier la formation d'une association internationale des organisations, dont le but serait de favoriser le maintien de la paix et la compréhension entre les peuples. La Conférence générale a prié le Directeur général de faire rapport à ce sujet à la quatrième session. La délégation de l'Inde a proposé l'établissement d'un institut pour la collaboration culturelle entre l'Asie méridionale et l'Asie orientale; le secrétariat devra étudier la question au cours de 1949. De la même façon, on a transmis au Directeur général une proposition émanant des Etats-Unis, demandant d'établir auprès du Secrétariat une division des relations ouvrières.